



Déclaration préalable des élus SNES, SNEP et SNESUP-FSU

CAPA du 1^{er} avril 2020 : accès au corps des agrégés par liste d'aptitude pour l'académie de Bordeaux

Cette CAPA de liste d'aptitude des certifiés de l'académie de Bordeaux était initialement prévue dans une période de tensions liées aux politiques du gouvernement et du ministère de l'éducation nationale avec des réformes néfastes et imposées aux personnels, alors qu'elles ont été rejetées au sein des instances (CTMEN, CSE...) à la fois par les représentants des personnels et des parents d'élèves.

Réforme du lycée et du baccalauréat, où la première session d'épreuves communes de contrôle continu, dites E3C, du baccalauréat 2021 s'est passée dans le plus grand désordre et dans des conditions dégradées. La réponse sécuritaire et par la sanction, tant envers les personnels que les élèves, ne contribue en rien à l'apaisement. En aucun cas les lycéens et leurs enseignants ne doivent faire les frais de la situation. La FSU déplore que les personnels qui se sont mobilisés en usant de leur droit de grève aient été destinataires de lettres qui, reçues à la veille ou au cours des congés scolaires, s'apparentent à de l'intimidation. Elle demande que ces lettres ne soient pas versées à leur dossier et ose espérer qu'aucune sanction ne sera prise.

Réforme des retraites, où le gouvernement s'est entêté à maintenir une réforme régressive, faite pour diminuer les pensions de toutes et tous. La FSU demande le retrait de cette réforme et l'ouverture de discussions pour améliorer le système actuel. Les personnels enseignants seraient les grands perdants de cette réforme, et ce ne sont pas les pseudo-annonces de revalorisations, surtout assorties de redéfinition de nos missions, qui compenseront quoi que ce soit, nous le savons.

Loi de « transformation » de la fonction publique, votée l'été dernier, qui met fin au paritarisme dans les opérations de mouvement depuis le 1^{er} janvier 2020 et aux opérations de carrière à compter du 1^{er} janvier 2021 dans le ministère de l'éducation nationale.

Cette CAPA se tient dans des circonstances extrêmement particulières, du fait de la pandémie en cours. Les élus de la FSU tiennent à faire remarquer que, dans ces circonstances, les fonctionnaires, si malmenés par ce gouvernement, sont particulièrement attachés à mettre en œuvre la continuité du service public. On le constate avec les personnels de l'Education Nationale qui tentent malgré les difficultés techniques nombreuses qu'ils rencontrent de maintenir le lien pédagogique, éducatif et d'orientation avec les élèves et les familles, comme avec les personnels administratifs dont nous connaissons la réactivité auprès de nos collègues, en particulier dans cette période d'ouverture du serveur SIAM.

Cependant, nous déplorons l'entêtement à maintenir les commissions non urgentes et nous dénonçons l'attitude irresponsable du gouvernement de profiter de l'état d'urgence sanitaire pour faire évoluer dans la précipitation les textes fonction publique par ordonnance et permettre la tenue des réunions dans des conditions techniques qui compliquent le dialogue social (visioconférence) et

dans des conditions politiques qui visent à réduire au silence les agents de l'Etat en ne reconnaissant pas le mandat électoral donné à leurs représentants par la suppression du quorum.

Cette CAPA n'a aucun caractère urgent, la CAPN de nomination étant prévue initialement au mois de juin. Habités à des approches certes divergentes, notamment sur la question du mérite, mais à des échanges constructifs dans l'intérêt commun des agents, nous craignons qu'au-delà d'une dégradation du dialogue social, ce passage en force soit un mauvais traitement assené à la profession.

Notre colère est d'autant plus vive que l'argument retenu aujourd'hui par le Ministère pour convoquer ces CAP -l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude est une voie de recrutement – est un argument de circonstance : il n'a pas été pris en compte dans l'interprétation de la loi dite de transformation de la fonction publique et n'a pas permis le maintien de ces CAPs, accentuant ainsi la dégradation du dialogue social.

Dans notre cas, l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude est vue comme une voie de recrutement à impératif au 1^{er} septembre, dans l'autre cas on nous dit que c'est une voie de promotion qui est exclu du champs de la consultation des personnels. Rappelons que ce qui est vu comme une urgence est en réalité la promotion de quelques 300 collègues au niveau national et d'une quinzaine au niveau académique.

En ce qui concerne la commission de ce jour, la liste d'aptitude demeure un élément de revalorisation et de reconnaissance. Le nombre de dossiers augmente et dépasse le millier ; il y a une permanence des demandes de nos collègues, lesquels sont à la recherche d'une reconnaissance professionnelle ainsi que d'une revalorisation.

C'est donc dans cette perspective que nous abordons cette CAPA : revalorisation et reconnaissance. Pour nous, cette opération doit permettre la promotion des collègues certifiés, PLP et PEPS ayant fait toute leur carrière dans leur corps : la liste d'aptitude vise à reconnaître la carrière d'un enseignant, son investissement et constitue une forme essentielle de reconnaissance professionnelle. En effet, pour bon nombre de nos collègues certifiés, PLP et PEPS, la promotion dans le corps des agrégés représente la seule possibilité de promotion en fin de carrière.

Cette année, le nombre des possibilités d'accéder au corps des agrégés par la voie de la liste d'aptitude connaît une forte diminution, avec seulement 323 possibilités. La voie de la promotion reste donc très étroite. Nous pensons qu'il ne faut pas laisser s'installer l'idée que la promotion par liste d'aptitude est jouée d'avance et que les critères ne sont pas la carrière dans sa globalité et l'investissement auprès de nos élèves, qui constitue le cœur de notre métier. Certaines propositions tendraient à faire penser le contraire ! Les syndicats de la FSU rappellent qu'ils demandent l'établissement d'un barème pour que l'équité et la transparence soient respectées et pour que tous les éléments d'appréciation d'une candidature puissent être pris en compte. De plus, nous revendiquons une extension des contingents en passant d'une promotion pour sept titularisations à une pour cinq, ce qui permettrait d'engager un véritable processus d'amélioration des situations et d'unification des corps. De même, nous revendiquons le développement de l'agrégation dans les disciplines où elle n'existe pas.

Sur les propositions de l'administration, nous aurons l'occasion de nous exprimer au cas par cas. Pour bon nombre des listes disciplinaires proposées, l'effet mémoire implique, de fait le statu quo. C'est pour nous un signal positif vis-à-vis des collègues.

Nous revendiquons le maintien de toutes les CAPA et de toutes les CAPN au-delà du 1^{er} janvier 2021.